



**CONSEIL MUNICIPAL D'OTTAWA**

**Le mercredi 26 septembre 2018**

**10 h**

**salle Andrew S. Haydon, 110, avenue Laurier Ouest**

**PROCÈS VERBAL 76**

---

---

*Note: Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRE jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Conseil.*

Le Conseil municipal de la Ville d'Ottawa s'est réuni le mercredi 26 septembre 2018 à 10 h à la salle Andrew-S.-Haydon, 110, avenue Laurier Ouest, Ottawa.

Le maire Jim Watson préside l'assemblée et demande au Conseil de participer à un moment de réflexion.

**HYMNE NATIONAL**

L'hymne national est interprété par Tamir Neshama Choir.

## **ANNONCES/ ACTIVITÉS CÉRÉMONIALES**

### **RECONNAISSANCE - PRIX DE BÂTISSEUR DE LA VILLE DÉCERNÉ PAR LE MAIRE**

Le maire Jim Watson et le conseiller David Chernushenko présentent le Prix de bâtisseur de la Ville décerné par le maire à M. Mark Wigmore pour souligner sa contribution au Camp Misquah et à la Fin de semaine des courses d'Ottawa.

M. Wigmore a fait preuve d'un immense dévouement aux activités de financement de ce camp d'été, qui reçoit des enfants, des jeunes et des adultes ayant un trouble du développement. Mark Wigmore siège au conseil d'administration depuis plusieurs années et a concentré ses efforts sur la collecte de fonds. Il a contribué à la collecte de plus de 200 000 \$ au fil des ans, qui ont servi à la construction d'une salle de bain et d'une douche accessibles et d'une toute nouvelle aire de jeux. Il a également fait des pieds et des mains pour obtenir des subventions afin de rendre le camp plus accessible pour tous. M. Wigmore est aussi bénévole à la Fin de semaine des courses d'Ottawa où il a géré cette année l'équipe des lapins de cadence pour chacune des courses en plus de revêtir lui-même les oreilles pour le demi-marathon. Il a su profiter de cet événement pour lever des fonds pour le Camp Misquah en amassant lui-même plus de 5 000 \$.

### **PRIX DE RECONNAISSANCE - PRIX DES BRILLANTS INNOVATEURS REMIS À LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE D'OTTAWA PAR L'URBAN LIBRARIES COUNCIL**

Le maire Watson souligne l'obtention de l'*Urban Library Council Top Innovation Award* (Prix de l'innovation du Conseil des bibliothèques urbaines) par la Bibliothèque publique d'Ottawa (BPO) pour son programme de prêts numériques express sur système infonuagique. La BPO est la première bibliothèque publique canadienne à offrir ce genre de service. Sont présents pour recevoir ces félicitations le président du conseil d'administration de la BPO et conseiller Tim Tierney, la conseillère Jan Harder, la directrice générale de la BPO Danielle McDonald, la directrice générale adjointe Monique Desormeaux, et l'équipe de Gestion de contenu de la bibliothèque.

## ANNONCE – LANCEMENT DE LA CAMPAGNE CENTRAIDE 2018-2019 DE LA VILLE D'OTTAWA

Le maire Watson annonce le lancement de la campagne Centraide des employés de la Ville d'Ottawa 2018-2019. Il est accompagné de Carole Gagnon et de Marc Belanger de Centraide Ottawa, du conseiller Mark Taylor, coprésident honoraire de la campagne de Dan Chenier, coprésident de la campagne, et de Raynor Boutet, gestionnaire de la campagne. M<sup>me</sup> Gagnon parle de la campagne à venir et du partenariat entre Centraide et la Ville d'Ottawa.

## APPEL NOMINAL

Tous les membres sont présents pour la réunion, à l'exception du conseiller J. Mitic.

## LE POINT SUR LE SECOURS AUX VICTIMES DES TORNADES

Le maire Watson fait le point sur la situation concernant les tornades et les vents violents du vendredi 21 septembre dernier. Le maire remercie tous ceux qui ont répondu à l'appel au secours : les premiers répondants, Hydro Ottawa, le personnel municipal, les partenaires communautaires, les autres ordres gouvernementaux et les conseillers des quartiers touchés. Le directeur municipal Steve Kanellakos décrit sommairement les efforts déployés par la Ville et les mesures toujours en cours.

Le maire présente la motion suivante :

### **MOTION NO 76/1**

Motion de Maire J. Watson

Appuyée par la Conseillère J. Harder

**ATTENDU QUE les tornades du vendredi 21 septembre 2018 ont endommagé de nombreuses habitations dans la région d'Ottawa, principalement dans les secteurs de Dunrobin et de Craig Henry/Arlington Woods et Greenboro; et**

**ATTENDU QU'il est nécessaire de donner dès que possible des directives au personnel de la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique afin d'aider au processus de reconstruction;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE les règles de procédure soient suspendues afin de permettre l'introduction de la motion suivante :**

**ATTENDU QUE les tornades du vendredi 21 septembre 2018 ont endommagé de nombreuses habitations dans la région d'Ottawa, principalement dans les secteurs de Dunrobin et de Craig Henry/Arlington Woods et Greenboro; et**

**ATTENDU QU'il sera nécessaire de procéder à la réparation ou à la reconstruction des bâtiments et des structures endommagés; et**

**ATTENDU QUE les propriétaires pourraient nécessiter l'obtention d'un permis de démolir ou de construire afin de reconstruire les structures et les bâtiments existants dans les secteurs touchés par les tornades; et**

**ATTENDU QUE le coût de ces permis causera des difficultés de plus aux propriétaires déjà touchés; et**

**ATTENDU QUE de nombreux profilés de numéros de voirie ont été endommagés dans les zones touchées;**

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le directeur général de la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique soit autorisé, par l'entremise du chef du Service du bâtiment, à suspendre les frais suivants qui peuvent être directement occasionnés par les dommages causés par les tornades du vendredi 21 septembre 2018 :**

- 1. Frais de permis de démolir;**
- 2. Frais de permis de construire;**
- 3. Frais relatifs à l'accès aux dossiers relatifs aux permis de construire des bâtiments historiques;**
- 4. Frais de remplacement des profilés de numéros de voirie; et**

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le directeur général de la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique soit autorisé à suspendre les frais de déconnexion de l'égout, lorsqu'ils sont directement occasionnés par les dommages causés par les tornades du vendredi 21 septembre 2018.**

ADOPTÉE

## **ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**

Adoption des procès-verbaux régulier de la réunion du Conseil municipal du 12 septembre 2018.

## **DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS, Y COMPRIS CEUX DÉCOULANT DE RÉUNIONS ANTÉRIEURES**

Aucune déclaration d'intérêts n'est signalée.

## **COMMUNICATIONS**

Association des municipalités de l'Ontario (AMO) :

- L'Office de la productivité et de la récupération des ressources (OPRR) établit l'obligation de financement des bacs bleus par les administrateurs de 2019.
- Lettre du président de l'AMO concernant la gouvernance municipale
- Le gouvernement de l'Ontario présente un projet de loi visant à élargir l'accès au gaz naturel grâce à des investissements privés

Réponses à des demandes de renseignements:

- OCC 07-18 – Turbines hydrauliques

## **ABSENCES**

Le conseiller J. Mitic a prévenu qu'il serait absent de la réunion du le 26 septembre 2018 (Voir la motion no 71/13 du 13 juin 2018).

## MOTION PORTANT PRÉSENTATION DE RAPPORTS

### MOTION NO 76/2

Motion de la conseillère J. Harder  
Appuyée par le conseiller G. Darouze

**Que les rapports n° 35 du Comité des services communautaires et de protection; le rapport no 22 Comité de l'environnement et de la protection climatique; le rapport no 37 du Comité des finances et du développement économique; rapport n° 69A du Comité de l'urbanisme et le rapport du Bureau du greffier municipal et de l'avocat général intitulé «Résumé des observations orales et écrites du public sur les questions assujetties aux exigences d'explication aux termes de la *Loi sur l'aménagement du territoire* à la réunion du Conseil du 12 septembre 2018» soient reçus et examinés.**

ADOPTÉE

## RAPPORTS DES COMITÉS

RAPPORT NO 37 DU COMITÉ DES FINANCES ET DU  
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- |  |
|--|
| <p>1. BUDGETS DE FONCTIONNEMENT ET DES IMMOBILISATIONS<br/>2018 – T2 - RAPPORT D'ÉTAPE</p> |
|--|

### RECOMMANDATION DU COMITÉ

**Que le Conseil municipal reçoit le présent rapport à titre d'information.**

REÇUE

2. ZONES D'AMÉLIORATION COMMERCIALE – RAPPORTS  
ANNUELS DE 2017

**RECOMMANDATION DU COMITÉ, TEL QUE MODIFIÉE**

**Que le Conseil de prenne connaissance des rapports annuels et des états financiers vérifiés de 2017 des zones d'amélioration commerciale.**

REÇUE

RAPPORT NO 69A DU COMITÉ DE L'URBANISME

3. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 1795, CHEMIN  
DE MONTRÉAL

**RECOMMANDATIONS DU COMITÉ, TELLES QUE MODIFIÉES**

**Que le Conseil approuve :**

1. **une modification au Règlement de zonage 2008-250 relativement au 1795, chemin de Montréal, de façon à permettre un bureau et un entrepôt complémentaire, comme le précise le document 2, dans sa version modifiée par ce qui suit :**
  - **que le document 2 – Détail du zonage recommandé, soit modifié en y remplaçant le contenu de l'alinéa 2.b) par ce qui suit : «ajouter à la colonne IV « toutes les utilisations, sauf celles de bureau et d'entrepôt»; et »**
2. **que, conformément au paragraphe 34(17) de la Loi sur l'aménagement du territoire, aucun nouvel avis ne soit donné.**

ADOPTÉES

4. MODIFICATION DU PLAN OFFICIEL ET RAPPORT SUR L'ÉTUDE DÉTAILLÉE CONCERNANT LE SECTEUR D'EXPANSION URBAINE DES HAUTES TERRES DE KANATA

#### **RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

Que le Conseil approuve ce qui suit :

1. le rapport sur l'étude détaillée sur le secteur d'expansion urbaine des hautes terres de Kanata mentionné dans le présent rapport, qui correspond au document 1;
2. le rapport environnemental sur le secteur d'expansion urbaine des hautes terres de Kanata, qui correspond au document 2; et
3. la modification XX qu'il est proposé d'apporter au Plan officiel, énoncée dans le document 3.

ADOPTÉES

5. DIRECTION DES SERVICES DU CODE DU BÂTIMENT – AUGMENTATION DE L'EFFECTIF

#### **RECOMMANDATION DU COMITÉ**

Que le Conseil approuve l'ajout de douze (12) postes équivalents temps plein (ÉTP) à la Direction des services du Code du bâtiment, pour un coût approximatif de 1,0 million de dollars, financé intégralement par les recettes des permis de construire et/ou à même le fonds de réserve de stabilisation, afin de faire face à l'augmentation constante des activités requises pour appliquer la *Loi sur le code du bâtiment*, comme l'expose en détail le rapport.

ADOPTÉE



## ORDRE DU JOUR POUR APPROBATION EN BLOC

RAPPORT NO 35 DU COMITÉ DES SERVICES  
COMMUNAUTAIRES ET DE PROTECTION

A. PROPOSITION DE NOM COMMÉMORATIF – HALL BARBARA  
SELKIRK

### RECOMMANDATION DU COMITÉ

**Que le Conseil approuve la proposition visant à nommer le hall du Centre récréatif McNabb, situé au 180, rue Percy, « Hall Barbara-Selkirk ».**

ADOPTÉE

B. PROPOSITION DE NOM COMMÉMORATIF – PARC EUGÈNE-  
MARTINEAU

### RECOMMANDATION DU COMITÉ

**Que le Conseil approuve la proposition visant à nommer le futur parc qui sera situé au 710, chemin Mikinak, « parc Eugène-Martineau ».**

ADOPTÉE

RAPPORT NO 22 DU COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA  
PROTECTION CLIMATIQUE

C. PROGRAMME DE REPORT DE PAIEMENT DE LA FACTURE  
D'EAU POUR LES PERSONNES ÂGÉES ET LES PERSONNES  
HANDICAPÉES À FAIBLE REVENU

**RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

**Que le Conseil :**

- 1. Approuve la mise en œuvre du Programme de report de paiement de la facture d'eau pour les personnes âgées à faible revenu et les personnes handicapées à faible revenu, comme l'indique le présent rapport.**
- 2. Consente à ce que la date limite annuelle de dépôt d'une demande pour participer au Programme de report de paiement de la facture d'eau pour les personnes âgées et les personnes handicapées à faible revenu soit fixée au 1er juillet de l'année visée.**

ADOPTÉES

RAPPORT NO 37 DU COMITÉ DES FINANCES ET DU  
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

D. DÉCLARATION COMME EXCÉDENTAIRE ET VENTE DES 899,  
901 ET 903, PROMENADE AGES – PARC D’AFFAIRES  
HAWTHORNE À 1394726 ONTARIO INC

**RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

**Que le Conseil:**

- 1. Déclare excédentaires, par rapport aux besoins de la Ville, les propriétés portant les adresses municipales 899, 901 et 903, promenade Ages, décrites comme une partie du lot 2, concession 5 (façade Rideau), canton géographique de Gloucester (parties 1, 2, 3, 4 et 5, plan 4R-31244), désignées parcelles 1, 2 et 3 sur le document 1 ci-joint;**
- 2. Approuve la vente des propriétés décrites à la recommandation 1, sous réserve des servitudes mentionnées ci-dessous, à 1394726 Ontario Inc. moyennant la somme de 2 925 000 \$, TVH en sus, conformément à la convention d’achat et de vente reçue.**

ADOPTÉES

- E. NOMINATION AU CONSEIL DE GESTION DE LA ZONE  
D'AMÉLIORATION COMMERCIALE DU CENTRE-VILLE RIDEAU

**RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le Conseil municipal approuve les nominations de Brian O'Hoski, Cheryl Sinko, Frederic James Eyondi et Graham Rapsey au conseil de gestion de la Zone d'amélioration commerciale du centre-ville Rideau pour un mandat prenant fin le 30 novembre 2018.**

ADOPTÉE

- F. RAPPORT GÉNÉRAL SUR LES SERVICES JURIDIQUES POUR  
LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 30 JUIN 2018

**RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le Conseil municipal prenne connaissance du présent rapport.**

REÇUE

G. DÔME DE TERRAIN DE SPORT AU PARC MILLENNIUM –  
DEMANDE DE PROPOSITIONS

**RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le Conseil autorise le personnel à publier une demande de propositions pour la fourniture, l'installation et l'exploitation d'un dôme de terrain de sport au parc Millenium.**

ADOPTÉE

RAPPORT NO 69A DU COMITÉ DE L'URBANISME

H. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE – UNE PARTIE DU  
3882, CHEMIN BARNSDALE, ET UNE PARTIE DU 3960, CHEMIN  
GREENBANK

**RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le Conseil approuve une modification au Règlement de zonage 2008-250 relativement à une partie du 3882, chemin Barnsdale, et à une partie du 3960, chemin Greenbank, de façon à permettre des utilisations du sol associées à un plan de lotissement provisoire, comme l'illustre le document 1 et le précise le document 2.**

ADOPTÉE

- I. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 2405 ET 2419,  
CHEMIN MER BLEUE

**RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le Conseil approuve une modification au Règlement de zonage 2008-250 relativement aux 2405 et 2419, chemin Mer Bleue, afin de permettre des utilisations institutionnelles ou résidentielles, ainsi que des utilisations commerciales accessoires à une utilisation institutionnelle, comme l'illustre le document 1 et le précise le document 2.**

ADOPTÉE

GREFFIER MUNICIPAL ET AVOCAT GÉNÉRAL

- J. RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS ORALES ET ÉCRITES DU PUBLIC  
SUR LES QUESTIONS ASSUJETTIES AUX EXIGENCES  
D'EXPLICATION AUX TERMES DE LA *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DU  
TERRITOIRE* À LA RÉUNION DU CONSEIL LE 12 SEPTEMBRE 2018

**RECOMMANDATION DU RAPPORT**

**Que le Conseil approuve les résumés des observations orales et écrites du public sur les questions étudiées à la réunion du 12 septembre, 2018 du Conseil municipal qui sont assujetties aux exigences d'explication prévues aux paragraphes 17(23.1), 22(6.7), 34(10.10) et 34(18.1) de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, selon le cas, et comme les décrit le présent rapport et qui sont joints à titre de documents 1 à 4.**

ADOPTÉE

## MOTION PORTANT ADOPTION DE RAPPORTS

### MOTION NO 76/3

Motion de la conseillère J. Harder  
Appuyée par le conseiller G. Darouze

**Que le rapports le rapport n° 35 du Comité des services communautaires et de protection; le rapport no 22 Comité de l'environnement et de la protection climatique; le rapport no 37 du Comité des finances et du développement économique; rapport n° 69A du Comité de l'urbanisme et le rapport du Bureau du greffier municipal et de l'avocat général intitulé «Résumé des observations orales et écrites du public sur les questions assujetties aux exigences d'explication aux termes de la *Loi sur l'aménagement du territoire* à la réunion du Conseil du 12 septembre 2018» soient reçus et adoptés, dans leur version modifiée.**

ADOPTÉE

## AVIS DE MOTION (POUR EXAMEN À UNE RÉUNION SUBSÉQUENTE)

### MOTION

Motion du conseiller J. Leiper  
Appuyée par la conseillère J. Harder

**ATTENDU QUE** des demandes de dérogation ont été déposées auprès du Comité de dérogation pour modifier les exigences liées à la largeur et à la taille des lots, afin de permettre le remplacement d'une maison unifamiliale par deux triplex au 514, avenue Roosevelt et au 483, avenue Edison, dans la zone R3R; et

**ATTENDU QUE** ces demandes seront entendues par le Comité de dérogation le 3 octobre 2018; et

**ATTENDU QUE** le quartier de Westboro voit déjà une forte densification, en raison de l'approbation d'immeubles de grande hauteur à proximité du transport en commun ainsi que du remplacement de maisons isolées principalement par des maisons jumelées; et

**ATTENDU QUE** le remplacement d'une maison unifamiliale par deux triplex représente un niveau de densification qui n'est pas prévu par le zonage R3R; et

**ATTENDU QU'il n'y a** aucun triplex dans la zone géographique en question, sauf en cas de délimitation; et

**ATTENDU QUE** l'approbation de ces demandes donnera très probablement lieu à d'autres demandes de ce type et à d'autres approbations; et

**ATTENDU QUE** la Ville a besoin d'une période d'étude pour déterminer si cette densification est de mise compte tenu de l'évolution du quartier; et

**ATTENDU QUE** la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique comptait déjà mettre à jour le Plan secondaire de Westboro et que par conséquent, toute demande de cette nature est soit prématurée soit déplacée; et

**ATTENDU QUE** le dossier des avenues Roosevelt et Edison sera étudié par le Comité de dérogation le 3 octobre 2018 et que, compte tenu de la période d'appel, aucun permis de construire ne pourra être délivré avant la prochaine réunion du Conseil; et

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE** la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique, conformément à l'article 38 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, entreprenne l'examen des principes d'aménagement relatifs à l'utilisation du sol associés aux triplex à Westboro; et

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE** le Conseil adopte un règlement de restriction provisoire s'appliquant à la zone résidentielle R3R de Westboro, dans le secteur délimité par l'avenue Golden à l'ouest, l'avenue Byron au nord, l'avenue Tweedsmuir à l'est et l'avenue Dovercourt au sud, le règlement de restriction provisoire établissant les interdictions suivantes :

1. **Aucun triplex ne peut être approuvé** dans le secteur en question; et

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'aucun permis de construire ne soit délivré** pour un triplex dans le secteur en question.



## MOTION PORTANT PRÉSENTATION DE RÈGLEMENTS

### MOTION NO 76/4

Motion de la conseillère J. Harder  
Appuyée par le conseiller G. Darouze

**Que les règlements énumérés à l'ordre du jour sous la rubrique Motion de présentation de règlements, trois lectures, soient lus et adoptés.**

ADOPTÉE

## RÈGLEMENTS

### TROIS LECTURES

- 2018-320. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à reconnaître la compétence conjointe sur les voies publiques qui constituent une ligne de démarcation et à autoriser la conclusion de l'accord sur les voies limitrophes entre la Ville d'Ottawa et la Municipalité de la Nation.
- 2018-321. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à reconnaître la compétence conjointe sur les voies publiques qui constituent une ligne de démarcation et à autoriser la conclusion de l'accord sur les voies limitrophes entre la Ville d'Ottawa et les Comtés unis de Prescott-Russell.
- 2018-322. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement n° 2018-282 pour y apporter quelques rectifications mineures.
- 2018-323. Règlement de la Ville d'Ottawa conférant à certains terrains la vocation de routes publiques et les affectant à l'utilisation publique (place Sangeet).
- 2018-324. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à soustraire à la réglementation relative aux parties de lots de terrain certaines parcelles du plan 4M-1370 situées sur la rue Joshua et certaines parcelles du plan 4M-1595 situées sur la place Chevron.

- 2018-325. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à soustraire à la réglementation relative aux parties de lots de terrain certaines parcelles du plan 4M-1518 situées sur la côte Kilspindie.
- 2018-326. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à soustraire à la réglementation relative aux parties de lots de terrain certaines parcelles du plan 4M-1573 situées sur le cercle Larimar.
- 2018-327. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement n° 2017-180 portant sur l'affectation des agents d'application des règlements municipaux au contrôle du stationnement sur les propriétés privées.
- 2018-328. Règlement de la Ville d'Ottawa conférant à certains terrains la vocation de routes publiques et les affectant à l'utilisation publique (rue Triangle).
- 2018-329. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 040-2000 de l'ancienne Ville de Nepean.
- 2018-330. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 afin de changer le zonage du terrain dont l'adresse municipale est le 1795, chemin de Montréal.
- 2018-331. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement municipal n° 2008-250 afin de changer le zonage d'une partie des terrains dont les adresses municipales sont le 3882, chemin Barnsdale et le 3960, chemin Greenbank.
- 2018-332. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Volume 1 du Plan officiel afin d'appliquer les éléments d'utilisation du sol du rapport sur l'étude détaillée sur le secteur d'expansion urbaine des hautes terres de Kanata.
- 2018-333. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement n° 2008-250 afin de changer le zonage des terrains dont les adresses municipales sont les 2405 et 2419, chemin Mer Bleue.
- 2018-334. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 afin de retirer le symbole d'aménagement différé des terrains dont les adresses municipales sont les 4401 et 4451, chemin Fallowfield.

- 2018-335. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant, dans le volume 2A du Plan officiel de la Ville d'Ottawa, le Plan secondaire de l'Aire centrale en ce qui concerne les terrains dont les adresses municipales sont le 133, rue Booth et les 301 et 324, rue Lett.
- 2018-336. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 afin que soit retiré le symbole d'aménagement différé d'une partie du terrain dont l'adresse municipale est le 4200, chemin Innes.
- 2018-337. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à fermer un tronçon non utilisé de la place Sangeet.
- 2018-338. Règlement de la Ville d'Ottawa désignant district de conservation du patrimoine le secteur de l'avenue Russell et du chemin Range.
- 2018-339. Règlement de la Ville d'Ottawa désignant district de conservation du patrimoine le secteur des rues Besserer et Wurtemberg.
- 2018-340. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à soustraire à la réglementation relative aux parties de lots de terrain certaines parcelles situées sur l'avenue Madrid du Plan 4M-1361 et la rue Lilith Street, la voie Waterlily Way et l'avenue Clarity Avenue du Plan 4M-1607.

ADOPTÉE

## **RÈGLEMENT DE RATIFICATION**

### **MOTION NO 76/5**

Motion de la conseillère J. Harder  
Appuyée par le conseiller G. Darouze

**Que le règlement suivant soit lu et adopté :**

**Règlement 2018-341 ratifiant les délibérations du Conseil du 26 septembre 2018.**

ADOPTÉE

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le Conseil ajourne la séance à 11 h 18.

---

**GREFFIER**

---

**MAIRE**

ÉBAUCHE